






Syndicat **C**entre **H**érault

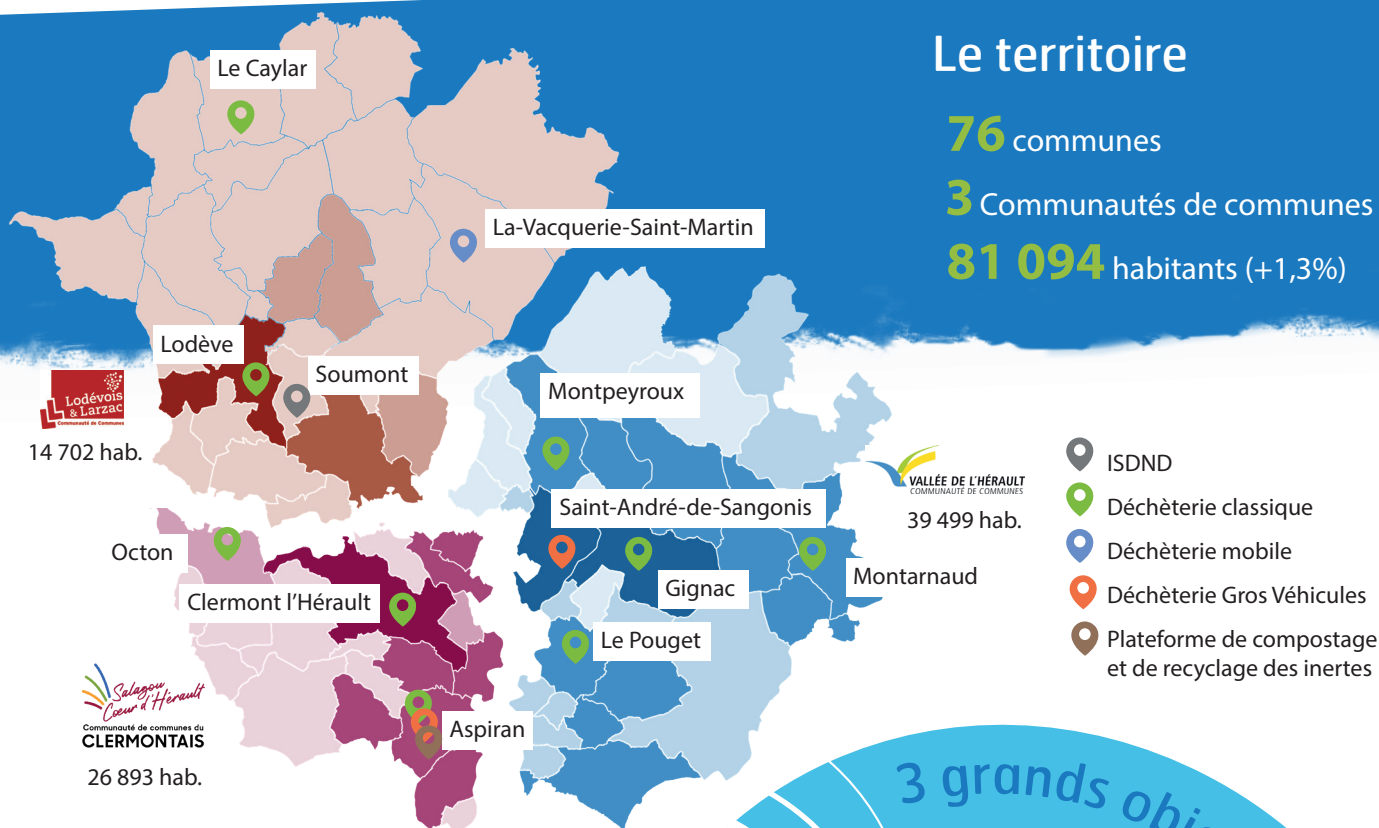


Synthèse du Rapport annuel 2020

-  www.syndicat-centre-herault.org
-  communication@syndicat-centre-herault.org
-  Syndicat Centre Hérault - officiel

Le territoire

76 communes
3 Communautés de communes
81 094 habitants (+1,3%)



Répartition des compétences

Communes

propreté dont dépôts sauvages.

Communautés de communes

collecte des bacs gris et bacs verts

Syndicat Centre Hérault

prévention, collecte en apport volontaire (points tri et déchèteries) et traitement (broyage, compostage, concassage, transfert vers les filières appropriées et enfouissement)

3 grands objectifs pour 2025

Réduire de 10 % la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par rapport à 2010
558 kg/hab. en 2020 = objectif atteint

Composter ou recycler 65 % des DMA et déchets des déchèteries gros véhicules
55,3 % de valorisation en 2020

Réduire l'enfouissement des DMA et déchets des déchèteries gros véhicules
21 173 tonnes enfouies en 2010 et 22 482 tonnes enfouies en 2019

Les chiffres de l'année 2020

Prévention

Grand public

30 aires de compostage partagé
11 kits de couches lavables prêtés
15 visites des sites du SCH

Scolaires

900 élèves sensibilisés
24 interventions en classe
1 concours de poésie sur les nouvelles consignes de tri
74 cantines interrogées sur le gaspillage alimentaire

Eco-événements

890 gobelets prêtés
1 manifestation accompagnée

Elus

3 rencontres organisées

Ressourcerie Cœur d'Hérault

85 tonnes d'objets réemployés

Collecte et traitement

45 258 tonnes soit 558 kg/hab. de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le territoire

Déchets municipaux

874 t – 11 kg/hab.
 → Enfouissement sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

PORTE-A-PORTE 20 081 tonnes – 248 kg/hab.

Ordures Ménagères Résiduelles 16 908 t – 209 kg/hab.
 → Enfouissement ISDND
Déchets alimentaires 3 173 tonnes – 39 kg/hab.
 → Compostage et couverture ISDND (refus de criblage)

362 POINTS TRI 6 557 tonnes – 81 kg/hab.

Emballages Ménagers Recyclables 1 789 t – 22 kg/hab.
 → Valorisation matière, valorisation énergétique (83 t) et enfouissement ISDND (refus de tri : 451 t)
Papier 1 230 t – 15 kg/hab.
 → Valorisation matière et enfouissement ISDND (refus de tri : 38 t)
Verre 3 291 t – 41 kg/hab.
 → Valorisation matière
Textile Linge Chaussures 247 t – 3 kg/hab.
 → Valorisation matière et enfouissement ISDND (refus de tri : 26 t)

9 déchèteries classiques + 1 déchèterie mobile 237 832 visiteurs – 17 746 tonnes – 218 kg/hab.

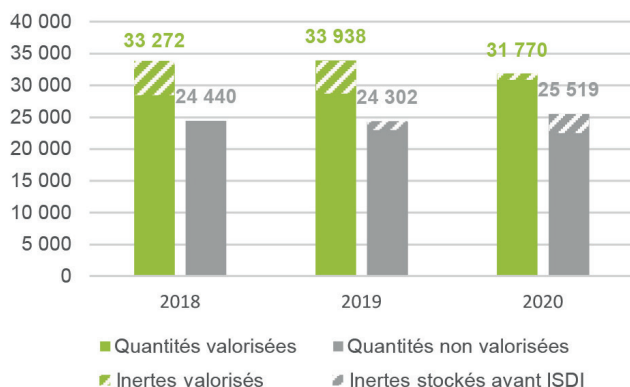
Inertes 3 966 t – 49 kg/hab.
 → Stockage avant Installation de Stockage de Déchets Inertes et couverture ISDND (929 t)
Végétaux 3 336 t – 41 kg/hab.
 → Compostage à Aspiran et couverture ISDND (refus de criblage)
Non recyclables 3 461 t – 43 kg/hab.
 → Enfouissement ISDND
Bois combustible 248 t – 3 kg/hab.
 → Valorisation énergétique
Bois 1 656 t – 20 kg/hab. **Mobilier usager** 1 611 t – 20 kg/hab.
Métaux 1 152 t – 14 kg/hab. **Carton** 893 t – 11 kg/hab.
Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques 824 t – 10 kg/hab.
Déchets Diffus Spécifiques 364 t – 4 kg/hab.
Plâtre 140 t – 2 kg/hab.
Objets réemployables 121 t (dont 30 t collectées à la Ressourcerie) – 1,5 kg/hab.
Textile 85 t – 1 kg/hab. **Polystyrène** 10 t – 0,1 kg/hab.
 → Valorisation matière

2 déchèteries Gros Véhicules 19 284 visiteurs – 12 030 tonnes – 148 kg/hab.

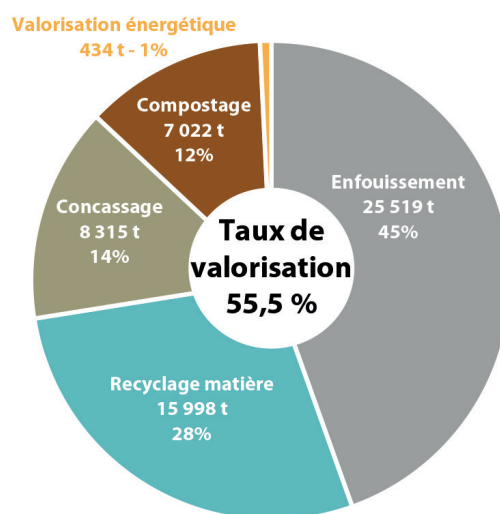
Inertes 8 315 t – 102 kg/hab.
 → Concassage
Végétaux 1 701 t – 21 kg/hab.
 → Compostage + couverture ISDND (refus de criblage)
Non recyclables 724 t – 9 kg/hab.
 → Enfouissement ISDND
Bois combustible 104 t – 1 kg/hab.
 → Valorisation énergétique
Bois 749 t – 9 kg/hab.
Carton 144 t – 2 kg/hab.
Mobilier usager 111 t – 1 kg/hab.
Plâtre 111 t – 1 kg/hab.
Métaux 68 t – 1 kg/hab.
Polystyrène 3 t – 0,03 kg/hab.
Verre plat 1 t – 0,01 kg/hab.
 → Valorisation matière

Valorisation des DMA et déchets des déchèteries gros véhicules

Tonnages valorisés et non valorisés depuis 2018 (t)



Répartition des différents modes de traitement



Indicateurs financiers

Taxe Générale sur les Activités Polluantes
 24 € HT / tonne

10 000 000 €
 En section fonctionnement
7 200 000 €
 En section investissement

Coût aidé
 dont 82 € HT / hab.

Ordures Ménagères Résiduelles 4 € HT /hab.
Biodéchets 4 € HT /hab.
Verre – Papier – Emballages 14 € HT /hab.
Déchèteries classiques 31 € HT /hab.
Déchets des professionnels 12 € HT /hab.

Les évènements marquants de l'année 2020

De nouveaux élus au Syndicat Centre Hérault

Suite aux élections municipales, les Communautés de communes du Clermontais, Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault ont chacune élu 4 membres délégués et 4 suppléants, qui siègent au comité syndical.

Le 6 août, le comité syndical s'est réuni et a élu les membres du bureau ainsi que son nouveau Président, M. Olivier Bernardi (maire d'Aspiran et vice-président en charge de l'urbanisme et des perspectives territoriales).



Epidémie de COVID-19 et confinement : adaptation des activités pour suivre les consignes gouvernementales

17 mars

Fermeture de la vente de compost et des déchèteries. L'activité des prestataires extérieurs de collecte et traitement, liés aux déchèteries, était aussi à l'arrêt. Les déchèteries gros véhicules, restées ouvertes, ont dû faire face à une forte augmentation de leur activité, augmentation qui est restée élevée le reste de l'année.

23 avril

Réouverture des déchèteries sur rendez-vous, uniquement pour les dépôts de végétaux. Grâce à la plateforme de compostage, ce flux de déchets a pu être pris en charge. La vente de compost a également pu reprendre, pour les professionnels uniquement.

12 mai

Tous les déchets étaient acceptés en déchèteries. La prise de rendez-vous restait toutefois indispensable afin d'absorber progressivement le pic de déchets produits pendant le confinement, et de ne pas saturer les filières de collecte et traitement.

17 juin

Réouverture des déchèteries sans rendez-vous, aux jours et horaires habituels. Afin de garantir le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, le nombre de véhicules présents simultanément restait limité.

Pour la prévention

Désignations de nouveaux élus référents « Déchets et Economie circulaire »

Suite aux élections municipales, chaque commune a désigné un ou deux nouveaux élus référents « Déchets et économie circulaire » au sein de leur conseil municipal. Créé en 2017, ce groupe de travail, composé d'une centaine d'élus du territoire, assure un rôle consultatif et de relais des actions du Syndicat auprès des conseils municipaux et de la population. Deux réunions de présentation ont été organisées pour accueillir ces nouveaux référents.



Concours scolaire de poésie illustrée sur les nouvelles consignes de tri

Le 7 décembre, un concours de poésie illustrée, sur le thème des nouvelles consignes de tri, a été lancé auprès des écoles du territoire. Les classes du CP au CM2 avaient jusqu'au mois de mai 2021 pour envoyer leurs créations. Trois cents élèves ont participé à ce concours dans 9 classes du territoire Centre Hérault. Quatorze poésies étaient en course et c'est le poème La vie c'est le tri de la classe de CE1-CE2 de Nébian qui a remporté le premier prix. Cette opération, largement relayée par les parents d'élèves et la population locale, a aussi permis de faire connaître au plus grand nombre les nouvelles consignes de tri des emballages.



Perspectives 2021



Nouveau site internet et création d'une page Facebook pour faciliter l'information du grand public.

Les évènements marquants de l'année 2020 (suite)

Pour la collecte

Préparation de la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages pour mars 2021

Plusieurs actions ont été menées au cours de l'année 2020 :

Colonnes de tri : après des premiers tests de lavage fin 2019, le SCH a lancé l'entretien des colonnes de tri de son territoire en début d'année 2020. Puis, en fin d'année, ces colonnes ont fait l'objet de travaux de maintenance et de réparation et les consignes ont commencé à être changées.



Collecte : afin d'optimiser la collecte des emballages, le Syndicat a fait l'acquisition de 2 compacteurs mobiles.

Centre de tri : les emballages collectés dans les colonnes jaunes, jusqu'alors triés au centre de tri manuel de Pézenas, sont, depuis la mi-décembre, envoyés au nouveau centre de tri de Montpellier Méditerranée Métropole qui assure un tri optique des matières.

Pour le traitement

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

La TGAP est une taxe due par les entreprises et collectivités dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants. Cette taxe est versée par le Syndicat pour chaque tonne enfouie.

En 2020, grâce à l'unité de valorisation des biogaz de l'ISDND, qui permet momentanément de bénéficier d'une réduction de la TGAP, le montant de cette taxe a été maintenu à 24 € la tonne enfouie.

Sans ce dispositif, il aurait été de 41 € la tonne.

Ainsi, en 2020, le montant de la TGAP représente 559 169 € pour le Syndicat, soit 7,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Dans les prochaines années, le tarif de la TGAP va évoluer de manière significative pour atteindre 65€ la tonne d'ici à 2025.



Perspectives 2021

Prolongation de l'ISDND de Soumont

L'arrêté autorisant l'exploitation de l'ISDND de Soumont prendra fin en 2022. Le Syndicat ayant enfouis moins de quantités que prévu, il reste une capacité d'enfouissement. Ainsi, les élus du syndicat ont fait le choix de monter un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour demander la prolongation de l'ISDND jusqu'à fin 2031. Ce dossier a été déposé en fin d'année 2020 et sera examiné par les services de l'État en 2021. S'il est jugé recevable, une enquête publique sera réalisée sur le territoire la même année.



Perspectives 2021

Étude « Objectif 120 kg en 2025 »

Dès septembre 2021, une étude sera lancée conjointement par le syndicat et les 3 Communautés de communes pour réinterroger le schéma de collecte sur le territoire et envisager la mise en place de la tarification incitative. L'ambition de ce projet : atteindre les 120 kg d'ordures ménagères résiduelles produites par an et par habitant, à horizon 2025.



Collecte des emballages ménagers recyclables et du papier en mélange

À partir de l'automne 2021, les emballages ménagers recyclables et les papiers seront collectés en mélange, dans la même colonne. Ils seront ensuite envoyés au centre de tri de Montpellier où ils seront séparés et triés pour être valorisés. Ce changement a pour but d'augmenter le nombre de colonnes jaunes sur le territoire et d'optimiser les circuits de collecte. La transformation des colonnes bleues en colonnes jaunes se terminera en fin d'année 2021.



Transfert des déchèteries gros véhicules à une entreprise privée

En 2021, le syndicat lancera un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le transfert des déchèteries gros véhicules à une entreprise privée. Ce transfert devrait intervenir à l'automne 2021.



Syndicat Centre Hérault